kathrin.zehnder@begleitbuero.ch | 079 902 27 27 | Brunnmattstrasse 21 | 3007 Berne
www.begleitbuero.ch

begleit büro.

Note de synthèse

Jeunes en situation de vulnérabilité et en crise psychosociale

Analyse des besoins relative au thème prioritaire 2027-2031 de la Chaîne du Bonheur

Dr Kathrin Zehnder, 12 août 2026

La Chaîne du Bonheur a choisi de faire des « jeunes en situation de vulnérabilité et en crise psychosociale » son thème prioritaire pour l'attribution des financements à partir de 2027. Le présent rapport a été rédigé dans le cadre d'une analyse des besoins réalisée pour la définition de ce thème prioritaire. Il fournit des repères aux personnes qui soumettent une demande de financement, œuvrent dans ce domaine, ou s'intéressent à cette thématique. L'analyse des besoins se concentre sur le groupe cible des jeunes et des jeunes adultes (d'env. 13 à 25 ans) de toutes les régions linguistiques de Suisse. L'étude a porté sur les thèmes de l'aide sociale les plus urgents en Suisse – c'est-à-dire les thèmes qui touchent un grand nombre de jeunes, et/ou qui les affectent avec une intensité particulière, et posent des problèmes clairement identifiés –, sur les lacunes du système et de la prise en charge, y compris en marge des problématiques largement traitées dans le débat public et concernant des groupes cibles à faible visibilité, et enfin, sur des thématiques pour lesquelles les acteurs·trices de la société civile peuvent, avec le soutien de la Chaîne du Bonheur, créer une valeur ajoutée supplémentaire, combler des lacunes, faciliter l'accès aux dispositifs en place ou apporter un complément pertinent aux structures existantes.

Dans sa démarche de financement de projets, la Chaîne du Bonheur suit les objectifs supérieurs de la politique de l'enfance et de la jeunesse, dont le but est d'encourager tous les enfants et tou·te·s les jeunes à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et de les soutenir dans leur intégration sociale, culturelle et politique (voir art. 41, al. 1, let. f et g, Cst.). Par ailleurs, les projets doivent favoriser l'égalité des chances pour les enfants et les jeunes en Suisse, quels que soient leur genre, leur appartenance sociale, leur origine, leur religion, leur orientation sexuelle, leur situation de handicap, etc. (OFAS 2008:4). L'action de la Chaîne du Bonheur est conçue comme un complément. Elle ne se substitue pas aux communes, aux cantons, ni à la Confédération, dont elle n'assume pas les missions politiques. La perspective choisie cible les lacunes en matière de prise en charge et les approches possibles pour soutenir des projets de la société civile.

L'analyse des besoins s'appuie sur deux approches : une recherche dans la littérature spécialisée actuelle, des études épidémiologiques et des rapports portant sur les groupes vulnérables produits dans le cadre de la politique de l'enfance et de la jeunesse ou dans celui de la protection de l'enfance, et six entretiens semi-directifs à visée exploratoire menés avec sept professionnel·le·s travaillant dans la recherche et sur le terrain et issu·e·s des trois régions linguistiques dans le but d'obtenir une saturation thématique.

Le rapport intégral approfondit ces bases dans quatre chapitres : il expose les conditions structurelles de la politique suisse de l'enfance et de la jeunesse, dresse un portrait détaillé des groupes particulièrement vulnérables, délimite différents thèmes transversaux et systématise les lacunes constatées dans la prise en charge en cinq catégories: lacunes au niveau de l'accès, lacunes au niveau des capacités, lacunes liées aux transitions, lacunes de détection et lacunes au niveau du financement.

L'analyse des groupes concernés, des thèmes transversaux et des lacunes en matière de prise en charge permet de dégager sept conclusions centrales. Associées aux critères qu'elles permettent de définir, elles forment la base de l'évaluation des futurs projets présentés et peuvent servir de guide aux personnes qui soumettent une demande de financement, œuvrent dans ce domaine, ou s'intéressent à cette thématique.

1. **La lacune la plus importante n'est pas l'absence d'offres, mais la difficulté à y accéder.** Beaucoup de jeunes ne font pas appel à une aide professionnelle malgré leurs problèmes psychiques. Souvent, les offres existantes sont connues, mais ne sont pas sollicitées au moment qui le justifierait. La stigmatisation, le manque d'accessibilité et un ancrage insuffisant dans la vie quotidienne renforcent ce phénomène, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes de genre masculin.
2. **Les transitions constituent des moments critiques.** Aux points de jonction entre les institutions, les contextes et les différentes phases de la vie, il est fréquent que l'accompagnement s'interrompe. Du point de vue de la psychologie du développement, la phase de transition vers l'âge adulte dure souvent jusque 27 ans. Les care leavers, par exemple, doivent se débrouiller seul·e·s du jour au lendemain dès leur majorité, alors que les jeunes vivant en famille bénéficient d'un soutien jusqu'au milieu de la vingtaine. Des ruptures similaires apparaissent lors du passage de l'école à la vie professionnelle et lors du passage d'une prise en charge stationnaire à une prise en charge ambulatoire.
3. **La santé psychique, question la plus urgente, ne doit cependant pas être abordée de manière isolée.** La charge psychique pesant sur les jeunes a augmenté et s'est stabilisée à un niveau élevé. Parallèlement, la santé mentale est étroitement liée aux défis liés à l'école, aux périodes de transitions, au vivre ensemble, à la discrimination et aux espaces numériques. Le principal levier ne consiste pas uniquement à développer les capacités de prise en charge, mais aussi à renforcer les compétences, à favoriser les facteurs de protection et à améliorer l'accès aux dispositifs. La santé mentale doit donc être considérée comme une thématique transversale.
4. **Certains groupes restent systématiquement invisibles.** Les jeunes victimes de violence (notamment les garçons et les victimes de violence de la part du partenaire), les jeunes aidant·e·s, les garçons souffrant de troubles psychiques, les frères et sœurs d'enfants gravement malades ou décédés, ainsi que les enfants de parents incarcérés passent souvent sous les radars, soit parce qu'eux·elles-mêmes normalisent ou dissimulent leur situation, soit parce que les professionnel·le·s ne sont pas sensibilisé·e·s à leurs problèmes.
5. **C'est le lieu de résidence qui détermine les chances, et non les besoins.** La politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse ressemble à un patchwork. Seuls quelques cantons disposent de bases juridiques complètes. Dans les zones rurales, le manque d'offres spécialisées est plus marqué, et l'accès à l'aide dépend fortement du canton de résidence. Cela aggrave tous les problèmes de prise en charge identifiés et touche particulièrement les familles en situation de pauvreté, car elles sont limitées dans leur mobilité et ne peuvent recourir à des dispositifs payants. Les régions rurales ont tendance à être mal dotées, notamment en ce qui concerne l'offre destinée aux jeunes queers, mais l'échelle réduite offre également des opportunités de coordination.
6. **L'exposition à plusieurs problématiques crée des problèmes d'interface que les offres individuelles ne peuvent pas résoudre.** Lorsque des jeunes sont confronté·e·s simultanément à plusieurs problématiques – par exemple des difficultés psychiques et un parcours migratoire, ou des risques liés au numérique associés à un manque de soutien parental –, il devient difficile de savoir à qui incombe la prise en charge. Pour être efficaces, les interventions doivent aborder

plusieurs dimensions à la fois et favoriser la mise en réseau entre les différents secteurs spécialisés.

7. **La pair-aidance est prometteuse.** Ce type d'approche est jugé efficace par tous les groupes, notamment en cas de difficultés liées à des troubles psychiques, chez les care leavers, les jeunes aidant·e·s, les jeunes LGBTIQ+, les jeunes issu·e·s de l'immigration et les mineur·e·s non accompagné·e·s. Les pairs peuvent faire œuvre de médiation et être de premiers·ères interlocuteurs·trices accessibles. Les pairs ne peuvent toutefois pas se substituer à une aide professionnelle et ont eux·elles-mêmes besoin d'un accompagnement professionnel.